

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mil Vingt Trois, vingt-six octobre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 19 octobre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis COSTES**.

Présents : Monsieur **Jean-Louis COSTES**, Madame **Marie-Lou TALET**, Monsieur **Jean-Pierre MOULY**, Madame **Josiane STARCK**, Monsieur **Francis ARANDA**, Madame **Maryse SICOT**, Monsieur **Michel MARSAND**, Monsieur **Jérôme LARIVIERE**, Madame **Chantal BREL**, Monsieur **Gérard BEUVELOT**, Monsieur **Oscar FERREIRA**, Madame **Guylaine MATIAS**, Madame **Ida HIDALGO**, Madame **Jocelyne COMBES**, Madame **Sylvie LESCOUZERES**, Monsieur **Amandio LINHAS**, Madame **Sandrine GÉRARD**, Madame **Karine VILA**, Madame **Céline STREIFF**, Monsieur **Olivier SOTTORIVA**, Monsieur **Jean BAIAO**.

ABSENTS EXCUSÉS :

Madame **Sylvette LACOMBE**, pouvoir à **Chantal BREL**, Monsieur **Flavien BASILE**, pouvoir à **Marie-Lou TALET**.

ABSENTS :

Monsieur **Max ALBASI**, Monsieur **Ahmed EDOUIDI**, Monsieur **Grégory VALLIQUET**, Monsieur **Cédric MORÉNO**.

Madame **Chantal BREL** a été nommée Secrétaire de séance

- Nombre de Conseillers en exercice : **27**
- Nombre de Conseillers absents : 6
- Nombre de Conseillers Présents : 21
- Nombre de pouvoirs : 2
- Suffrages Exprimés : 23

OBJET : ZAC DE L'ORÉE DU BOIS - APPROBATION DU COMPTE-RENDU FINANCIER ANNUEL 2022 ÉTABLI PAR LA SEM 47.

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée a, dans sa séance du **10 février 2006**, approuvé notamment la concession d'aménagement par laquelle la Commune a confié à la Société d'Aménagement du Lot-et-Garonne (SEM 47) l'aménagement de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) de l'Orée du Bois située aux lieux-dits « Albigès-Haut » et « Albigès-Bas » à Fumel.

En séance du 10 octobre 2008, l'assemblée délibérante a approuvé l'avenant n°1 puis, le 18 octobre 2013 l'avenant n°2, le 16 juillet 2021 l'avenant n°3 et le 17 novembre 2022 l'avenant n°4 ainsi que le dernier bilan révisé.

Il indique que la SEM47 a notifié au concédant le compte-rendu d'activité arrêté au **31 décembre 2022** dont un exemplaire est joint en annexe et précise que le contexte inflationniste actuel, la hausse des taux d'intérêts ainsi que le durcissement des conditions d'octroi de prêts bancaires sont un frein à la commercialisation des lots.

Il donne lecture dudit rapport et compte-rendu d'activité.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

- 1. approuve le compte-rendu d'activité annuel 2022 établi par la société d'aménagement de Lot-et-Garonne (SEM 47) dans le cadre de l'opération de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'Orée du Bois, dont un exemplaire est joint en annexe de la présente délibération ;**
- 2. constate que la présente délibération a été adoptée par 23 voix pour à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le **26 octobre 2023**

Signé par :



Jean-Louis COSTES, Maire de Fumel

Chantal BREL, Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).